LE JOURNAL DE SOPPE-LE-BAS

MAIRIE DE SOPPE-LE-BAS
1, rue de Guewenheim

Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mail: mairie.soppe-le-bas@tv-com.net
Site Internet : www.soppe-le-bas.fr
Facebook : soppe le bas

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**
Lundi : de 17 h à 19 h
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30
Vendredi : de 10 h à 12 h

**Permanence du maire et des adjoints**
Sur rendez-vous

DÉPÔT LÉGAL : 29 MARS 2019
Directeur de publication : Richard Mazajczyk

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS**

**Abonnez vous ! Sur internet ou en mairie.**

**Ce service est fait pour vous**

# Calendrier des manifestations

**EN MARS**

- Le 28 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut
- Le 30 : Lapin de Pâques de l'APVS

**EN AVRIL**

- Le 10 : Don du sang, à la salle polyvalente de Guewenheim

**EN MAI**

- Le 18 : Journée citoyenne / « plantations de printemps »

**EN JUIN**

- Le 05 : Don du sang, à la salle polyvalente de Guewenheim
- Le 20 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

# État civil

**Naissances**

- Alice, le 18 décembre 2018, fille d'Alan Guardia et de Chloé Calcia

**Décès**

- **Gertrude Marty**, le 28 février 2019

Les Élections Européennes auront lieu le

**Dimanche 26 Mai 2019.**

**VOTER c'est une liberté**

**VOTER c'est une responsabilité**

**VOTER c'est un devoir**

# Flore et Loisirs

Flore et Loisirs a tenu son assemblée générale le 1er février 2019. À cette occasion, l'association a dressé le bilan de ses activités de 2018, avant de lever le voile sur ses projets pour 2019.

### Rétrospective 2018

L'année 2018 aura été riche en réalisations pour Flore et Loisirs. En plus de ses habituelles activités de **fleurissement** et de **décoration pour les fêtes**, qui mobilisent chaque année de nombreux bénévoles au service de notre cadre de vie, l'association a également pris part, au travers de sa section dédiée, à divers **chantiers citoyens**. La **section « poterie »** a également poursuivi ses séances jusqu'en juin, où les intempéries ont une nouvelle fois mis à mal les locaux utilisés par la section, interrompant par là même ses activités. La **section « peinture »** a, elle, repris ses activités à la fin de l'été. La **section « histoire et patrimoine »** a quant à elle proposé une nouvelle exposition, en novembre, cette fois sur le thème des aspects méconnus de la vie des Alsaciens pendant la Première Guerre mondiale, dans un format plus réduit qu'en 2017. L'association a par ailleurs participé aux festivités qui ont entouré l'inauguration de la nouvelle mairie et de l'école Thomas-Pesquet, en juin, et a, bien entendu, organisé son grand **repas paella** annuel en septembre, avant de s'octroyer un **repas interne** destiné à remercier tous les bénévoles, en novembre.

### Perspectives pour 2019

Suite à la démission, en 2018, de Thomas Springinsfeld, que Flore et Loisirs tient à remercier de son action, le **comité** de l'association a accueilli un nouveau membre lors de l'assemblée générale 2019, en la personne de Brigitte Walter. Il se compose à présent des personnes suivantes :
Joseph Wioland (président), Jean-Julien Weiss (vice-président), Marie-Andrée Morandi (trésorière), Michèle Lupori (trésorière adjointe), Stéphanie Guttig (secrétaire), Brigitte Walter (secrétaire adjointe) ainsi que Marie-Blanche Ehrlich, Sophie Lichtin, Martine Mazajczyk et Jeannine Weiss (assesseurs).

L'agenda 2019 de Flore et Loisirs est déjà bien rempli : les **décorations de Pâques** seront mises en place le **6 avril** ; les **« plantations de printemps »** auront lieu le **18 mai** ; la date du **repas paella** est fixée au **22 septembre** ; les **« plantations d'automne »** se dérouleront le **19 octobre**, et les décorations de Noël seront installées le **30 novembre**.

La **section « poterie »** devrait pouvoir reprendre ses activités prochainement.

Les cours de la **section « peinture »** continueront de se dérouler le lundi soir en semaine impaire, à partir de 17 h. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler la responsable de la section, Michèle Lupori, au 06 06 40 32 14.

La **section « histoire et patrimoine »** prépare une nouvelle exposition pour le **10/11 novembre**.

La **section citoyenne** a elle aussi de nouveaux projets.

Si vous souhaitez participer aux activités de Flore et Loisirs ou simplement vous renseigner sur le sujet, n'hésitez pas à vous adresser à Joseph Wioland, président de l'association (tél. 03 89 26 91 59).

**À MÉDITER**

« Accepte ce qui est, laisse aller ce qui était, aie confiance en ce qui sera », Bouddha

LE JOURNAL DE SOPPE-LE-BAS

PRINTEMPS 2019
Numéro 96

Dans ce numéro :

*Infos* 2

*Un autre regard sur la forêt* 2

*Conseil de fabrique* 3

*Les News !* 4

*Arrêté Tranquillité* 5

*Calendrier des manifestations* 6

*État civil* 6

# ÉDITO

**Toute l'équipe de rédaction du *Flash 313* vous souhaite d'ores et déjà de très joyeuses fêtes de Pâques.**

# CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

### Le bon vieux temps (4)

L'Assemblée nationale a rendu un décret, le 9 septembre 1848, sur la durée du travail dans les manufactures et usines :

« Article 1er. La journée de l'ouvrier dans les manufactures et usines ne pourra pas excéder douze heures de travail effectif. »

Si l'on ajoute les pauses pour manger, l'ouvrier passait facilement treize heures par jour à l'usine, six jours sur sept. Comme il y allait à pied, sa journée prenait bien quatorze heures. Ce qu'il gagnait ne suffisait pas pour faire vivre sa famille, et chaque foyer exploitait un petit train de culture. C'est ainsi qu'est née la catégorie des paysans-ouvriers. On élève une vache ou une chèvre pour avoir du lait, un cochon pour la viande, on cultive un jardin pour avoir des légumes, un bout de champ pour les pommes de terre, on entretient une basse-cour pour les œufs et la poule au pot pour le dimanche. C'est la femme et les enfants qui s'occupaient de tous ces travaux domestiques. Un texte de 1810 parle de « la fille chargée de la traite des vaches ».

Très souvent, le père, ou la mère, ne partait pas seul à l'usine : il emmenait un fils ou une fille, car les enfants y travaillaient aussi. La loi du 22 mars 1841 stipulait que pour être admis dans les fabriques les enfants devaient avoir au moins huit ans. Pour obtenir le livret leur permettant de travailler, il fallait présenter un certificat de l'officier de l'état civil mentionnant la date et le lieu de naissance.

En 1904, Walburge Fellmann habitait au 3, rue de l'Église. Veuve depuis dix ans, son mari, Joseph Martin, étant décédé en 1894, elle n'avait guère de ressources. Aussi ses quatre enfants, Émilie, 20 ans, Maria, 19 ans, Léonie, 17 ans, Émile, 14 ans, travaillaient-ils à l'usine textile Bian de Guewenheim. Ils s'y rendaient à pied, probablement en sabots. Il n'y avait pas de car de ramassage, et ils étaient trop pauvres pour acquérir des bicyclettes. Peut-être qu'au bout d'un certain temps, ils ont pu se faire faire des chaussures chez Émile Hug, le cordonnier du village. Ils emportaient le repas : je n'ai lu nulle part qu'il y avait des cantines dans les usines de la vallée.

On travaillait pour l'indispensable, pour avoir de quoi manger, de quoi s'habiller, de quoi s'abriter, comme encore de nos jours dans beaucoup de pays. On économisait pour pouvoir faire face en cas de mauvaise récolte, ou pour pouvoir acheter un petit lopin de terre. Les préoccupations ont changé. Il s'agit d'avoir tout, et tout de suite : c'est un dû. Beaucoup de choses superflues, pour ne pas dire inutiles, ont pris de l'importance. Et en fin de compte, qu'est-ce qui est essentiel ? « *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas* », peut-on lire dans la Bible, livre de l'Ecclésiaste : « Vanité des vanités, tout n'est que vanité ».

André Deyber

### Adieu Gertrude

À la rentrée de 1963, une jeune institutrice, Gertrude Scherrer, est arrivée au village. Elle a pris en charge la petite classe : section enfantine, cours préparatoire, cours élémentaires 1 et 2. Elle a participé avec ses élèves à l'animation des fêtes de Noël de l'école jusqu'en 1969, année de l'incendie de l'école. Elle a alors rejoint l'école maternelle de Masevaux. Ensuite, elle a pris la direction de l'école maternelle Kléber à Mulhouse, avant de terminer sa carrière comme directrice de l'école primaire de Dornach.

Née le 2 novembre 1942 à Mulhouse, elle s'est mariée le 4 juillet 1964 avec Jacques Marty, professeur de sport à Masevaux. Leur fille Muriel est installée en Angleterre avec son mari et ses deux enfants. Gertrude a participé à l'élaboration du *Flash 313*, ainsi qu'aux quêtes de la Ligue contre le cancer. Nous n'oublierons pas son sourire et sa gentillesse, et présentons à la famille nos sincères condoléances.

La rédaction

# Infos

Journée Citoyenne

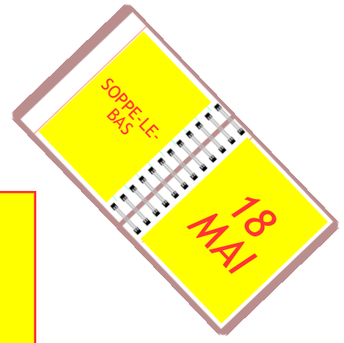


C'est le **samedi 18 mai 2019** qu'aura lieu la cinquième édition de la **Journée citoyenne** dans notre village, organisée comme à l'accoutumée avec la collaboration de l'association Flore et Loisirs. De plus amples informations suivront.

Une nouvelle occasion, pour les Soppois, de participer à une journée qui se veut à la fois conviviale, citoyenne et solidaire !

## Médiabus

**Calendrier de passage**

Le Médiabus sera de passage à Soppe-le-Bas, rue du Lauragais, de 14 h à 14 h 45, aux dates suivantes (quatrième jeudi du mois) : 28 mars, 25 avril, 23 mai et 27 juin.

THANN
ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES SERVICES HOSPITALIERS THANNOIS
REST!

**Adhésion de la commune à l'association REST !**

Depuis plusieurs semaines pèse la menace de la fermeture de la maternité de l'hôpital de Thann. L'offre et la qualité des soins disponibles pour les habitants du Pays Thur Doller, soit 68 505 habitants, se détériore progressivement au détriment de ce bassin de vie. Dans ce contexte et afin de défendre les intérêts des services publics de santé à l'échelle du territoire, la commune de Soppe-le-Bas a adhéré à l'association REST ! — Association pour la **Re**naissance des **S**ervices hospitaliers **T**hannois. L'objet de cette association, créée conjointement à la mobilisation citoyenne du 24 novembre 2018, est de défendre l'ensemble des services du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA), site de Thann. L'association vise à défendre le principe d'égalité des territoires en matière de politiques publiques et notamment en termes d'accès aux soins. Ainsi, elle entend s'opposer au démantèlement de l'hôpital de Thann entamé avec la disparition du service des urgences en 2016 et de chirurgie conventionnelle en 2017. Elle mettra en œuvre toute action favorisant le maintien de la maternité, son développement ainsi que plus largement celui de l'hôpital de Thann. La suppression du plateau technique obstétrical signifie la fin des accouchements sur le site de Thann. La conséquence pour les parturientes est une augmentation considérable du temps de leur prise en charge en raison du transport sur Mulhouse, plus encore pour celles du fond des vallées du Pays Thur Doller. C'est pourquoi cette suppression peut être considérée comme un manquement au principe de précaution avec mise en danger de la vie d'autrui. L'un des objectifs premiers de l'association est donc de conserver le bloc du site de Thann au vu de l'effet domino. Pour ce faire, elle interpellera dès que cela sera nécessaire les autorités sanitaires, politiques et administratives. L'association REST ! est à but non lucratif.

# Un autre regard sur la forêt

**Forêts : les idées reçues**

**Les forêts françaises reculent-elles ?**

Ils n'y a jamais eu autant d'arbres qu'aujourd'hui, pas même au temps des gaulois ! Certes les arbres sont plutôt jeunes, ils ont en moyenne moins de 150 ans. Pour construire, se chauffer, cultiver, les gaulois ont défriché une grande partie des forêts. Au Moyen Âge, ce n'était guère mieux. Ensuite, la pression sur la forêt a beaucoup varié. Cela selon l'importance de la population, les maladies, les épidémies, les conflits. Mais aussi selon les besoins du moment : charbon pour l'industrie, construction de navires… C'est le recours à de nouveaux combustibles et à l'élaboration d'un code forestier plus strict qui marquent un tournant pour la forêt.

En effet, en 1850, la forêt couvrait 7 millions d'hectares du territoire français et elle s'étend sur environ 15 millions d'hectares aujourd'hui.

**Les arbres couchés au sol : du gaspillage ?**

On estime à 30 % de l'âge de l'arbre debout le temps nécessaire pour son retour en poussière lorsqu'il est tombé sur le sol. Assez rapidement, on verra appa-



# Arrêté municipal Tranquillité N° 19-03

**EXTRAITS**

**Article 1.-**

Il est interdit de jour comme de nuit, sur le territoire de la commune de Soppe-le-Bas, tout bruit causé sans nécessité absolue ou dû à un défaut de précaution, et de nature à troubler la tranquillité des habitants.

Sont interdits de manière permanente les bruits provenant de tirs d'artifice, pétards. Des autorisations municipales ou préfectorales pourront toutefois être accordées dans des cas particuliers (cf article 7).

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : Jour de l'An et fête nationale du 14 juillet.

**LES PARTICULIERS**

**Article 2.- Travaux de bricolage ou de jardinage**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers dans leurs propriétés ou dépendances, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'entraîner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, taille haies, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres instruments aratoires à moteur (motoculteurs, fraises...) sont autorisés :

**du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00**

**le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30**

**le dimanche et jours fériés : les travaux sont interdits.**

**LES ENTREPRISES**

**Article 4.- Travaux réalisés par les entreprises — Travaux d'urgence**

Les travaux réalisés par les professionnels sur la voie publique, dans les propriétés ou dépendances, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'entraîner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés :

**du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**

**le samedi : sur autorisation temporaire**

**les dimanches et jours fériés : les travaux sont interdits.**

**les travaux de nuit : ils feront l'objet d'autorisation temporaire et exceptionnelle.**

Les travaux d'urgence réalisés à la suite d'un incident sur le réseau public sont autorisés à toutes heures du jour et de la nuit.

# L'équipe municipale se resserre

Des ajustements ont été réalisés au sein de l'équipe municipale :

A ce jour le conseil municipal est composé de 13 membres.

En 2018 :

Dans un courrier adressé au maire, le 20 octobre 2018, monsieur Thomas Springinsfeld a fait part de son intention de démissionner du conseil municipal pour raisons personnelles.

En 2019 :

Monsieur Farid Abidi a souhaité mettre fin à sa fonction d'adjoint au maire chargé des travaux et ceci pour raisons professionnelles. Cette démission a été acceptée par monsieur le Préfet du Haut Rhin en date du 4 mars 2019.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de supprimer le poste de 3ème adjoint.

Nous remercions Thomas Springinsfeld et Farid Abidi du travail qu'ils ont accompli dans le cadre de leurs fonctions respectives

# Personnel communal

**Michel Rothinger, nouvel agent technique**

La commune de Soppe-le-Bas est heureuse d'accueillir Michel Rothinger, adjoint technique territorial, qui a pris ses fonctions au 1er mars 2019.

Il remplace actuellement Francis Lehr, qui a demandé une disponibilité du 1er janvier au 15 août 2019.

Nous souhaitons la bienvenue à Michel Rothinger qui prend ses missions très à cœur.

Monsieur Rothinger occupe un poste à mi temps partagé comme suit :

Présent sur la commune les semaines paires, le mercredi, jeudi et vendredi et présent les semaines impaires, le jeudi et vendredi.

**Administration communale**

Madame Cathy Mura, secrétaire de mairie, sera indisponible pour une période d'envron 4 mois. La commune recherche actuellement un agent de même profil pour la remplacer. Compte tenu de la situation, les horaires d'ouverture de la mairie risquent d'être bouleversés. Madame Stéphanie Wadel reste bien entendu à votre disposition pour répondre à vos demandes, mais dans des créneaux horaires plus restreints. Nous vous informerons de la suite réservées à cette situation.

# Eclairage public

Une partie de la rue Principale (entre l'église et la rue de Soppe le Haut) vient d'être équipée de têtes d'éclairage à LEDS remplaçant avantageusement les ampoules Sodium très énergivores.

Il est à noter que ces luminaires fonctionnent à pleine puissance dès la tombée de la nuit et à demi puissance entre 0H00 et 5H 00 du matin.

Trois têtes leds récupérées au niveau de la nouvelle mairie équipent à présent la rue du Moulin. En effet, de nombreuses pannes survenues dans ce secteur nous ont contraint à réaliser cette migration.

Le déploiement de ces équipements continuera au fil des ans. Le plus important étant de remettre en état l'ensemble des armoires électriques de commande de l'éclairage public qui montrent d'évidents signes de vétusté.



raître des champignons ou des insectes qui représentent un garde-manger pour de nombreux animaux. C'est le début de la chaîne alimentaire.

De manière générale, il est préconisé au minimum un gros arbre au sol par hectare ou l'équivalent pour remplir ce rôle.

Pascal Triantafyllidis-Richert

# Conseil de fabrique

**Les comptes 2018**

Comme chaque année, le conseil de fabrique publie ses comptes annuels dans l'édition de printemps du *Flash 313*. Il a clos l'exercice 2018 sur un **excédent de 1181,58 euros**. Les charges et les produits de la fabrique figurent dans les tableaux ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, le patrimoine paroissial s'élevait à 18 684,44 euros (contre 17 502,86 euros au 31 décembre 2017).

**Le conseil de fabrique adresse ses plus vifs remerciements aux donateurs qui l'aident à faire face aux charges, mais aussi à ceux qui donnent jour après jour de leur temps pour faire vivre la paroisse. Il remercie également ceux qui lui ont prêté main-forte pour le loto du 3 mars dernier, ainsi que les participants à cette manifestation**, dont le bénéfice — qui n'était pas encore connu à la clôture de la rédaction — devrait être légèrement supérieur à celui de l'an dernier.

| CHARGES | 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| Articles de culte | 174,75 € | 298,09 € |
| Combustibles | 1 320,00 € | 2 655,00 € |
| Eau, gaz, électricité | 238,49 € | 293,64 € |
| Fournitures de bureau | 0,00 € | 35,06 € |
| Articles de stands | 1508,90 € | 1 507,48 € |
| Loyers et charges locatives | 182,50 € | 250 € |
| Entretien et réparations | 423,72 € | 520,85 € |
| Primes d'assurances | 654,86 € | 642,81 € |
| Documentation | 46,00 € | 44,00 € |
| Publications et imprimés | 246,46 € | 31,00 € |
| Cotisations, dons et subventions accordées | 0,00 € | 11,47 € |
| Déplacements, réceptions | 65,50 € | 0,00 € |
| Frais postaux et téléphone | 78,40 € | 70,08 € |
| Contributions versées (fonds pastoral) | 41,55 € | 50,43 € |
| Versement à la Communauté de paroisses | 503,84 € | 393,83 € |
| Autres charges exceptionnelles | 0,00 € | 0,00 € |
| **Sous-total des charges** | **5 484,97 €** | **6 803,74 €** |
| Reversement souscription | 2 180,00 € | 3 699,38 € |
| **Total des charges** | **7 664,97 €** | **10 503,12 €** |

| PRODUITS | 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| Quêtes ordinaires | 955,34 € | 1 076,41 € |
| Quêtes particulières (chauffage, etc.) | 192,40 € | 228,67 € |
| Troncs et dons | 2 126,74 € | 573,47 € |
| Droits de la fabrique | 285,00 € | 199,00 € |
| Cartes, cierges | 75,26 € | 112,43 € |
| Intérêts bancaires | 16,30 € | 17,90 € |
| Legs, kermesses | 3 015,51 € | 2 579,00 € |
| Transfert de charges | 0,00 € | 0,00 € |
| **Sous-total des produits** | **6 666,55 €** | **4 786,88 €** |
| Dons souscription | 2 180,00 € | 3 699,38 € |
| **Total des produits** | **8 846,55 €** | **8 486,26 €** |

**SOUSCRIPTION — SOPPE-LE-BAS SE MOBILISE POUR SON ÉGLISE**

**12 304,03 EUROS:** c'est le montant total collecté à ce jour dans le cadre de la souscription en faveur de de l'église Saint-Vincent lancée en 2016.

Le conseil de fabrique tient une fois encore à remercier tous les donateurs qui ont déjà effectué un ou plusieurs dons dans le cadre de cette souscription, qui continue en 2019.

Si vous souhaitez vous aussi y prendre part, vous pouvez faire parvenir votre don (de préférence par chèque) à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Vincent, 32 rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas, en prenant soin de préciser vos nom et prénom (ou raison sociale), votre adresse (ou l'adresse de votre société) et si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés. Le reçu fiscal, qui sera établi par la Trésorerie de Masevaux, vous parviendra en 2020.

Vous retrouverez toutes les informations sur la souscription, y compris le bulletin de souscription, à l'adresse **www.soppe-le-bas.fr/eglise**.